

Le 6 juillet 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue devant public et par voie de vidéoconférence, le lundi 6 juillet 2020, de 19 h 00 à 21 h 15, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller (absent)
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

Assiste également à la séance par voie de vidéoconférence Mme Anne Desjardins, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1er juin 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2020
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 1er juin 2020
6. Suivi du procès-verbal de la séance du 15 juin 2020
7. Approbation et autorisation des comptes à payer
8. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies
9. Rapport d'organismes
10. Faits saillants états financiers 2019 – questions et commentaires
11. Regroupement – Matières résiduelles
 - Résolution concernant le traitement des matières résiduelles vouées à la récupération (Cession d'un contrat et modification des conditions financières)
 - Résolution concernant le traitement des matières résiduelles vouées à la récupération (Transaction pour l'année 2019 avec Gesterra et autres intervenants)
12. Résultat de demande de soumission pour travaux d'asphaltage
13. Modification de la résolution # 017-2020 pour l'achat d'une génératrice
14. Correspondance
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2020

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2020 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

117-2020

118-2020

119-2020

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2020

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2020 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2020

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020.

6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2020

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2020.

7. Approbation et autorisation des comptes à payer

Après que la Directrice générale ait mentionné l'ajout d'une facture au montant de 89,75 \$ à la liste préalablement remise aux membres du conseil;

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 137 941,23 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

120-2020

8. Rapport de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

M. Dany Chénard étant absent, M. Jean Dallaire, maire donne un compte-rendu des informations reçues de M. Chénard.

En ce qui concerne le feu de la Tourbière, aujourd'hui ils étaient entre 40 et 50 pompiers de la Sopfeu en opération et à compter de ce soir il ne restera que 4 ou 5 pompiers de la Sopfeu pour éteindre ce qui reste.

Les inconvénients de la fumée sont maintenant terminés.

M. Étienne Brodeur mentionne qu'il serait opportun de remercier M. Dany Chénard qui fut présent à tous les jours pour prêter mains fortes aux équipes.

Qu'un remerciement devrait éventuellement être fait à l'ensemble des intervenants.

9. Rapports d'organismes

M. Réal Lévesque, conseiller informe qu'en ce qui concerne le comité du regroupement des matières résiduelles, le programme pour les plastiques à usage unique, étant un projet pilote, n'avait pas une durée assez longue pour prévoir y ajouter les plastiques agricoles.

Mme Maryse Hénault-Tessier a eu une discussion avec Mme Solange Morneau de COÉCO afin de prévoir en tenir compte l'année prochaine.

En ce qui concerne la garderie (Les Services à la Famille), l'organisme est en voie d'acquiescer le bâtiment qu'ils occupent. Les documents qui officialisent le tout sont en attente de signature chez le Notaire.

Des soumissions ont été faites afin de faire des rénovations afin d'accueillir les trois groupes. Les travaux sont possiblement débutés puisque l'entrée aura lieu sous-peu.

M. Étienne Brodeur s'informe des moyens financiers à la disposition du comité pour acquérir le bâtiment.
M. Lévesque confirme qu'ils avaient l'argent en banque pour procéder à l'acquisition.
M. Lévesque informe également qu'un évaluateur a été engagé pour évaluer les travaux à faire pour la mise aux normes. Des réparations sont à faire mais peuvent être échelonnées dans le temps.
Des réparations avaient été prévues mais n'ont jamais été faites, ce qui comporte un risque pour les utilisateurs et les dirigeants.

Mme Lynda Lizotte, conseillère informe que la Bibliothèque a ouvert ses portes au début de juin sous les consignes du réseau des Bibliothèques publiques. Les gens sont respectueux des consignes et tout va bien.

M. Étienne Brodeur, conseiller informe que la Maison Chapais a tenu son assemblée générale annuelle le 25 juin par voie de vidéoconférence. Ils poursuivent leurs démarches afin d'obtenir l'agrément muséal qui leur permettrait de recevoir une aide financière.

Entre-temps le financement pour la rénovation du toit va bien, il ne manque que quelques confirmations à recevoir.

Les activités ont repris du jeudi au dimanche.

De nouveaux membres se sont joints au conseil d'administration. Mme Nicole Généreux demeure la présidente.

Mme Manon Bélanger, conseillère informe qu'elle a eut une rencontre du conseil d'établissement de l'École.
Le budget sera sensiblement le même pour la prochaine année scolaire. Il en coûtera toutefois un peu plus pour les parents, soit 15\$ à 20\$ afin de fournir du matériel didactique aux parents si toutefois il y avait une deuxième vague de confinement dû à la pandémie.

Le camp de jour a débuté le 29 juin. Présentement il y a un groupe de 6 ou 7 enfants sur une possibilité de 10.
C'est une jeune fille de La Pocatière qui occupe le poste d'animatrice. Elle est très dynamique et les enfants l'aiment bien.

10. Faits saillants états financiers 2019 – questions et commentaires

La municipalité a déposé le rapport *Faits saillants du rapport financier et du rapport d'auditeur indépendant 2019* lors de la séance tenue par vidéoconférence le 1^{er} juin 2020 ;

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a recommandé aux municipalités de prévoir une période de 15 jours suivant la publication des faits saillants sur le site de la municipalité afin de permettre aux citoyens de soumettre leurs questions et commentaires ;

La Directrice générale fait part aux membres du conseil qu'aucune question et aucun commentaire n'a été acheminé à la municipalité.

11. Regroupement – Matières résiduelles

Résolution concernant le traitement des matières résiduelles vouées à la récupération (Cession d'un contrat et modification des conditions financières)

l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Pascal (ci-après appelée « la Ville ») et les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain et Saint-Philippe-de-Néri, par laquelle la Ville était autorisée à conclure une entente avec Gesterra d'une durée de trente-six (36) mois avec une

ATTENDU

possibilité de prolongation pour une période additionnelle de vingt-quatre (24) mois pour le traitement des matières recyclables ;

ATTENDU

le contrat no 2017-01 (Ci-après le « Contrat ») intervenu entre la Ville et Gesterra d'une durée de trois (3) ans avec une possibilité de prolongation pour une période additionnelle de deux (2) ans ;

ATTENDU QUE

le Contrat s'est renouvelé automatiquement le 31 décembre 2019, pour une période de deux (2) ans, la Ville n'ayant pas signifié à Gesterra son intention de ne pas renouveler, le Contrat étant donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE

Gesterra a fait part à la Ville de l'augmentation importante des coûts de traitement de matières recyclables étant donné les difficultés du marché actuel ;

ATTENDU QUE

Gesterra désire par ailleurs céder le Contrat à Bouffard Sanitaire inc. ;

ATTENDU QUE

pour la suite du Contrat (jusqu'au 31 décembre 2021), il est opportun que, d'une part, les conditions financières soient revues et que, d'autre part, le Contrat soit cédé à Bouffard Sanitaire inc. le tout, conditionnellement à l'obtention de l'approbation du MAMH et ce, dans le contexte où, notamment :

- Le marché actuel est difficile à l'égard des matières recyclables ;
- Que les nouvelles conditions et la cession de Contrat ne s'appliquent que pour une période limitée soit, à l'égard de la durée restante du Contrat actuellement en cours soit, jusqu'au 31 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE

cette entente de cession et de modification des conditions financières doit être approuvée par la ministre des Affaires municipales (art.573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 938.1 du *Code municipal*) ;

ATTENDU QUE

si une autorisation de céder le Contrat et de modifier les conditions contractuelles n'est pas autorisée, cela pourrait causer un préjudice aux contribuables de chacune des municipalités concernées ;

EN CONSÉQUENCE,
121-2020

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Appuyé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte les termes et conditions de l'*Entente de cession de contrat (2017-01) et modifications des conditions financières* et ce, conditionnellement à l'approbation de cette entente et des conditions qui y sont prévues par la ministre des Affaires municipales suivant l'article 938.1 du *Code municipal* (ou 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes*) ;

Que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie requiert ainsi de la ministre des Affaires municipales qu'elle autorise cette cession et la modification des conditions financières, dans la mesure où le montant de la compensation prévu à la clause 5.6 de l'entente n'excédera pas 120 \$ la tonne métrique ;

Que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie autorise la Ville de Saint-Pascal à faire, auprès des autorités compétentes, dont le ministère des Affaires municipales, toutes les démarches utiles pour l'obtention de cette autorisation ;

Qu'une fois cette autorisation obtenue, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente de cession et de

modifications des conditions financières selon les termes et conditions prévus à l'entente soumise au conseil ce jour.

**Adoptée à Saint-Denis-De La Bouteillerie
ce 6^{ème} jour du mois de juillet 2020.**

Résolution concernant le traitement des matières résiduelles vouées à la récupération (transaction pour l'année 2019 avec Gesterra et autres intervenants)

ATTENDU

l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Pascal (ci-après appelée « la Ville ») et les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain et Saint-Philippe-de-Néri, par laquelle la Ville était autorisée à conclure une entente avec Gesterra d'une durée de trente-six (36) mois avec une possibilité de prolongation pour une période additionnelle de vingt-quatre (24) mois pour le traitement des matières recyclables ;

ATTENDU QUE

la Ville de Saint-Pascal pouvait (et peut) contracter de gré à gré avec Gesterra vu que cette dernière est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (art. 573.3(2^o) de la *Loi sur les cités et villes* et art. 10 de la *Loi concernant la municipalité régionale de comté d'Arthabaska* (P.L. 213, sanctionnée le 23 juin 2004) ;

ATTENDU

le contrat n^o 2017-01 (Ci-après le « Contrat ») intervenu entre la Ville et Gesterra d'une durée de trois (3) ans avec une possibilité de prolongation pour une période additionnelle de deux (2) ans ;

ATTENDU QUE

le Contrat s'est renouvelé automatiquement le 31 décembre 2019, pour une période de deux (2) ans, la Ville n'ayant pas signifié à Gesterra son intention de ne pas le renouveler, le Contrat étant donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE

Gesterra a fait part à la Ville de l'augmentation importante des coûts de traitement des matières recyclables étant donné les difficultés du marché actuel qui perdurent depuis au moins le 1^{er} janvier 2019 ;

ATTENDU

les discussions et négociations intervenues entre les parties quant au versement d'une compensation pour l'exercice financier 2019 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019) ;

ATTENDU QUE

les parties désirent, pour l'exercice financier 2019, transiger de façon à éviter un litige entre elles ;

EN CONSÉQUENCE,
122-2020

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Appuyé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte les termes et conditions de la transaction à intervenir entre la Ville de Saint-Pascal, Gesterra, l'ensemble des municipalités signataires de l'entente d'octobre 2016, Gaudreau environnement inc. et Bouffard Sanitaire inc. pour le versement d'une compensation pour l'exercice financier 2019, selon les termes et conditions prévus à la transaction soumise au conseil ce jour ;

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite transaction, la Municipalité de Saint-Denis- De La Bouteillerie acceptant que la Ville de Saint-Pascal verse le montant qui y est prévu et s'engage à rembourser à la Ville sa quote-part relativement à cette compensation conformément aux termes de cette transaction.

**Adopté à Saint-Denis-De La Boutellerie
Ce 6^{ème} jour du mois de juillet 2020.**

12. Résultat de demande de soumission pour travaux d'asphaltage

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a procédé à une demande de soumission pour des travaux d'asphaltage sur *Chemin de la Grève est, rang de la Haute-Ville et le rang du Bras* auprès de trois entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT QUE

deux entrepreneurs ont répondu à la demande de soumission dans les délais requis ;

CONSIDÉRANT QUE

le résultat des soumissions suite à l'ouverture en présence de deux témoins, se lisent comme suit :

**Chemin de la Grève Est : Tarif / hr. Prix du bitume
(divers réparations entre # civique 7 et 70)**

Pavage et Réparations Francoeur inc. 590 \$ / hr. 243 \$ / tonne

Construction BML,
Division de Sintra inc. 1 350 \$ / hr. 115 \$ / tonne

Rang de la Haute-Ville jonction Chemin de l'Embaras

Pavage et Réparations Francoeur inc. 397,09 \$

Construction BML,
Division de Sintra inc. 405,00 \$

Rang de la Haute-Ville entre # civique 20 et 31

Pavage et Réparations Francoeur inc. 39 384,24 \$

Construction BML,
Division de Sintra inc. 50 325,00 \$

**Rang du Bras en face du # civique 19
(réparation)**

Pavage et Réparations Francoeur inc. 1 985,45 \$

Construction BML,
Division de Sintra inc. 925,00 \$

Tous ces montants étant avant toutes taxes

EN CONSÉQUENCE,
123-2020

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de pavage à Pavage et Réparations Francoeur inc. pour les travaux suivants :

Chemin de la Grève est, entre les # civique 7 et 70 (réparations)
Au taux horaire de 590 \$ et coût du bitume à 243 \$ / tonne.

Rang de la Haute-Ville – jonction du Chemin de l'Embaras
Pour un montant de 397,09 \$ avant taxes.

Rang de la Haute-Ville entre # civique 20 et 31
Pour un montant de 39 384,34 \$ avant taxes.

Rang du Bras en face du # civique 19
Pour un montant de 1 985,45 \$ avant taxes.

13. Modification de la résolution # 017-2020 pour l'achat d'une génératrice

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté la résolution # 017-2020 lors de la séance du 7 janvier 2020 pour l'achat d'une génératrice ;
- CONSIDÉRANT QUE** que la municipalité a reçu la soumission pour le prix de la génératrice par l'entremise de l'entrepreneur électricien Jalbertech ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité croyais que le paiement pour l'achat de la génératrice se ferait directement au fournisseur de la génératrice ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu la confirmation que l'achat de la génératrice se ferait auprès de l'entrepreneur électricien Jalbertech et que le coût demeure le même que sur la soumission # 1324 de génératrice Beaumont ;

EN CONSÉQUENCE,
124-2020

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'achat de la génératrice et le paiement soit fait au nom de Jalbertech pour un montant de 44 987 \$ plus taxes.

14. Correspondance

14.1 Fondation André-Côté

Renouvellement du membership

- CONSIDÉRANT QUE** la Fondation André-Côté est un organisme qui vient en aide aux personnes malades et leurs proches;
- CONSIDÉRANT QUE** grâce l'implication de plus d'une centaine de bénévoles et de 10 personnes formées par l'Association du Cancer de l'Est du Québec, la Fondation soutien chaque année gratuitement plus de 40 personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie incurable en phase palliative et leurs proches;
- CONSIDÉRANT QU'** en soutenant la Fondation en tant que membre elle pour poursuivre sa mission, soit d'offrir une gamme de services d'entraide et gratuits aux personnes ayant le cancer ou une maladie incurable résidant dans la MRC de Kamouraska, St-Roch-des-Aulnaies ou Sainte-Louise;

EN CONSÉQUENCE,
125-2020

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité adhère à la Fondation André-Côté par un membership annuel au montant de 20 \$ et autorise la directrice générale à compléter le formulaire d'adhésion en ligne.

14.2 Promotion Kamouraska

Campagne de financement participatif « Le Kamouraska se serre les coudes ! »

- CONSIDÉRANT QUE** cette campagne de financement vise à créer un élan d'entraide et de solidarité afin de soutenir l'organisme d'aide alimentaire *Moisson Kamouraska* ainsi que six (6) restaurateur du Kamouraska, qui subissent les conséquences directes de la pandémie de la COVID-19 ;
- CONSIDÉRANT QUE** depuis le début de la pandémie, *Moisson Kamouraska* est extrêmement sollicité et livre plus de 115 paniers de denrées chaque semaine, soit presque la moitié de plus que d'ordinaire ;
- CONSIDÉRANT QUE** les restaurateurs locaux subissent eux aussi la crise, ne pouvant accueillir de clients dans leurs établissements depuis plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT QUE

ce projet vise à créer un cercle vertueux profitable à toute la communauté plats préparés aux chefs locaux, que *Moisson Kamouraska* livrera aux gens de la région dans le besoin ;

CONSIDÉRANT QUE

l'objectif est de récolter, en 20 jours, 25 000 \$ auprès de la communauté : citoyens, entreprises, organismes, etc.

CONSIDÉRANT QUE

Desjardins s'est engagé à doubler la somme amassée par l'entremise de son programme *Du cœur à l'achat*, jusqu'à concurrence de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,
126-2020

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer à la campagne de financement *Le Kamouraska se serre les coudes !* pour un montant de 200 \$.

14.3 Transport Québec

Suite au dépôt, le 25 mars 2020 de la programmation des travaux d'asphaltage dans le cadre du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019), le 3 juillet 2020 le MAMH confirme l'autorisation des travaux pour un montant de 90 785 \$.

14.4 Salle André Gagnon

Projet de tournée de théâtre de rue/ou groupe de percussion dans les municipalités, demande d'intérêt et demande d'une lettre d'appui

ATTENDU QUE

toutes les activités culturelles se sont éteint avec la COVID-19 ;

ATTENDU QUE

le déconfinement progressif conjugué avec un récent appel de projet du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pourraient permettre à la corporation régionale de la Salle André Gagnon d'offrir un peu de culture aux populations du Kamouraska ;

ATTENDU QUE

la corporation régionale de la Salle André Gagnon demande aux municipalités de signifier leur intérêt à accueillir dans leur municipalité une prestation de théâtre de rue et/ou un groupe de percussion qui pourrait se produire soit sur le perron de l'église ou ailleurs quelque part en août ;

ATTENDU QUE

la corporation régionale de la Salle André Gagnon veut déposer très bientôt une demande de financement au CALQ pour ce projet de tournées et que sa réalisation est tributaire de son acceptation, donc de son financement ;

EN CONSÉQUENCE,
127-2020

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que :

- La municipalité de Saint-Denis De La Bouteillerie signifie à la corporation régionale de la Salle André Gagnon son intérêt pour une prestation théâtrale de rue et/ou un groupe de percussion dans sa municipalité à un endroit qui sera précisée avant la tenue de l'événement ;
- La municipalité de Saint-Denis De La Bouteillerie joint à cette résolution, une lettre d'appui pour une demande d'aide financière auprès du CALQ.

15. Autres sujets

Mme Anne Desjardins, Directrice générale informe le conseil que la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska demande une résolution d'appui adressée aux municipalités du Kamouraska et à la MRC relativement aux :

Frais supplémentaires de chantiers liés à la COVID-19

ATTENDU

les mesures prises par les différents paliers décisionnels, dont les gouvernements, et la direction de la santé publique visant à éviter la propagation du COVID-19, incluant celles prises par la CNESST ;

ATTENDU QUE

telles mesures pourraient avoir des impacts financiers vu les pertes de productivité anticipées et vu le retard pour débiter certains chantiers ;

ATTENDU QU'

au moment de donner tels contrats il n'y avait aucune indication des mesures prises pour contrer la COVID dont la fermeture des chantiers ;

ATTENDU

le chantier de patinoire couverte, de jeux d'eau et d'un bâtiment de services à la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska pour un budget estimé à 5.8 millions de dollars et un contrat octroyé à l'entrepreneur de 3.2 millions de dollars (plus taxes) le 7 janvier dernier qui a débuté plus tard que prévu à l'origine, imposant des délais et possiblement des frais supplémentaires, sans compter les mesures d'hygiène supplémentaires édictées par la CNESST ;

EN CONSÉQUENCE, 128-2020

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

De demander tant au gouvernement fédéral que provincial, en concertation, de prévoir un soutien financier particulier pour aider la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska dans l'exécution de ce chantier de construction en période de COVID et dont les devis et l'octroi des contrats ne pouvaient prévoir des mesures sanitaires de cette importance, qui pourraient avoir un impact sur les coûts finaux,

De faire parvenir telle résolution aux municipalités de la région, à la MRC de Kamouraska, aux députés locaux ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin qu'un appui soit obtenu auprès des instances décisionnelles concernées;

De confirmer à ces mêmes instances que la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska tiendra un décompte précis des dépenses supplémentaires liées aux mesures sanitaires imposées.

Étant entendu que telle demande puisse trouver écho pour l'ensemble des projets de construction municipaux ailleurs au Québec.

Poste de conciergerie

Suite à l'offre d'emploi pour les services de conciergerie, un comité formé de Mme Lynda Lizotte, M. Partrick Dionne et la Directrice générale a procédé à l'analyse des offres reçues.

Deux candidats ont été rencontrés la semaine dernière, dont un rencontre davantage les besoins de la municipalité pour combler le poste de concierge.

Une deuxième rencontre est à prévoir afin de finaliser l'entente.

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la Directrice générale a rencontrer la personne retenue afin de finaliser l'entente et confirmer les besoins de la municipalité.

Advenant entente entre les deux parties, les membres du conseil autorise qu'un contrat soit signé par les deux parties, après une période de probation de trois (3) mois.

M. Étienne Brodeur, conseiller mentionne qu'il a eut une rencontre avec les municipalités de Rivière-Ouelle et Saint-Pacôme concernant le projet *Fil Rouge, passeur de mémoires*. Les municipalités souhaitent avoir un appui pour un projet de financement, aucun apport financier n'est demandé à la municipalité.

Le projet *Fil Rouge, passeur de mémoires* est un attrait pour le tourisme généalogique.

130-2020

Et résolu à l'unanimité des membres présents de faire parvenir une lettre d'appui aux municipalités de Rivière-Ouelle et Saint-Pacôme au projet de financement du projet *Fil Rouge, passeur de mémoires*.

Mme Manon Bélanger, conseillère demande si la municipalité pourrait donner un petit budget afin de combler des besoins en matériels de jeux et l'achat d'un souvenir pour les enfants fréquentant le Camp de jour.

131-2020

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'offrir une aide financière de 100 \$,
- De confier la gestion de cette aide financière à Mme Manon Bélanger,
- De réévaluer le budget à la fin du Camp de jour.

16. Période de questions

Aucune question portée à l'attention des membres du conseil.

17. Clôture et levée de la séance

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 15.

Signature du procès-verbal

132-2020

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

9086-6112 QUÉBEC INC.	101,81 \$
AFFILE TOUT	1 149,76 \$
ALARME ET SÉCURITÉ DYNAMIQUE	275,25 \$
ANNE DESJARDINS (km- dépôts, frais poste Faits Saillants,Désinfectants)	96,67 \$
ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE	75,00 \$
ASSOCIATION PATRIMONIALE DE SAINT-DENIS (Maison Chapais)	6 000,00 \$
BASE 132	380,57 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	206,37 \$
CAMP RICHELIEU VIVE LA JOIE	45,99 \$
CASTONGUAY SOCIÉTÉ D'AVOCATS INC.	239,50 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT (remb. Location chalet)	650,00 \$
CONFÉRENCE DIALOGUE	29,75 \$
CONTENEURS KRT INC.	875,73 \$
DANY CHÉNARD (repas pour membres de l'OMSC)	21,85 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	447,84 \$
DISPLETECH	326,53 \$
EAU LIMPIDE	99,60 \$
ENERGIES SONIC INC.	507,30 \$
FERME PIERRE GARON	3 449,25 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	10,00 \$
GROUPE CCL	296,64 \$
IDENTITÉ QUÉBEC	60,01 \$
JALBERTECH	68 280,20 \$
JEAN MORNEAU	97,87 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	208,11 \$
KAMCO CONSTRUCTION	189,71 \$
LES EXTINCTEURS OUELLET ENR.	103,48 \$
MARTECH	191,03 \$
MATERIAUX DIRECT INC	396,55 \$
MOISSON KAMOURASKA	250,00 \$
MRC DE KAMOURASKA	6 542,32 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	1 460,58 \$
PATRICK DIONNE (repas pour membres de l'OMSC)	8,15 \$
PIERRE GARON (breuvages pour pompiers- feu Tourbière, repas pour membres de l'OMSC)	214,63 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUES INC.	3,27 \$
PROMOTION KAMOURASKA	200,00 \$
PUBLICITÉ P.A. MICHAUD	68,99 \$
PUROLATOR	10,36 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 982,26 \$
SIGNALISATION LÉVIS INC.	13,23 \$
SUZANNE DUBÉ (km Et frais poste - journal , média poste info citoyens,gants masques et autresCampJour)	339,93 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	16 826,31 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	9 815,80 \$
SOUS-TOTAL	125 548,20 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE juin 2020

SALAIRES (JUIN 2020)	5 834,75 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (JUIN 2020)	2 752,37 \$
LA CAPITALE ASSURANCE	
VIDÉOTRON	292,14 \$
HYDRO-QUÉBEC	3 380,32 \$
FRAIS BANCAIRE	133,45 \$
SOUS-TOTAL	12 393,03 \$

GRAND-TOTAL 137 941,23 \$

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2020 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 6 juillet 2020

Annexe

Résolution

120-2020

Par: Anne Desjardins
Directrice générale
Secrétaire-trésorière